

## Fiche de données de sécurité

Règlement n° 1907/2006/CE

Version 1

Date d'impression: 29.01.2016

**Produit:** Isonet LA PLUS

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise**

#### **1.1. Identificateur de produit**

**Isonet LA PLUS**

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Produit phytosanitaire.

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

CBC BIOGARD S.A.S.  
Espace Européen de l'Entreprise  
25 avenue de l'Europe  
67300 Schiltigheim  
FRANCE  
info@cbcbiogard.fr

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tél.: 01 40 05 48 48 Centre Anti-Poisons de Paris  
Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau).

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Skin Irrit. 2, H315.  
Aquatic Chronic 2

#### **2.2 Éléments d'étiquetage**



**ATTENTION**

#### Mention de Prudence

H315: Provoque une irritation cutanée.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

#### Conseil de Prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants. P264 Se laver les mains et toute autre zone exposée soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

## Fiche de données de sécurité

Règlement n° 1907/2006/CE

Version 1

Date d'impression: 29.01.2016

**Produit: Isonet LA PLUS**

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

### 2.3 Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT ou au critère vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom	CAS -N° EU - N°	Classification (Reg. EC 1272/2008)	Concentration (%)
acétate de (7E,9Z)-dodéca-7,9-diényle	54364-62-4 259-127-7	Skin Irrit. 2, H315	60-68
acétate de (Z)-11-tétradécényle	20711-10-8 243-982-8	Skin Irrit. 2, H315	21-25
acétate de (Z)-9-dodécényle	16974-11-1 241-054-7	Skin Irrit. 2, H315	6-8
acétate de (Z)-9-tétradécényle	16725-53-4 240-780-1	Skin Irrit. 2, H315	2-4
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	128-37-0 204-881-4	Aquatic Acute 1: H400 Aquatic Chronic 1: H410	2

Informations complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation: Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau: Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux: laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue.

Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Section 11.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

## Fiche de données de sécurité

Règlement n° 1907/2006/CE

Version 1

Date d'impression: 29.01.2016

**Produit:** Isonet LA PLUS

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés: dioxyde de carbone, poudre d'extinction, eau pulvérisée, mousse.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de petites quantités: Ramasser par un moyen mécanique. Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique. Collecter les diffuseurs/ampoules contenir et collecter mécaniquement et éliminer en conformité avec la réglementation locale. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

#### **6.4 Référence à d'autres sections**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Libération d'odeur: Séparer des produits sensibles aux odeurs. Autres données sur les conditions de stockage: Conserver dans un endroit frais. Conserver à une température ne dépassant pas 5 °C.

#### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produit phytosanitaire, insecticide.

## Fiche de données de sécurité

Règlement n° 1907/2006/CE

Version 1

Date d'impression: 29.01.2016

**Produit: Isonet LA PLUS**

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

2,6-di-tert-butyl-p-cresol (CAS 128-37-0): VME 10 mg/m<sup>3</sup>.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des mains: Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166).  
Propriétés physiques et chimiques

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Acétate de (7E,9Z)-dodéca-7,9-diényl, acétate de (Z)-9-dodécényl

- a) aspect:.....liquide, incolore à jaunâtre
- b) odeur:.....caractéristique
- c) seuil olfactif;.....non déterminé
- d) pH (pH meter): .....6,5
- e) point de fusion/point de congélation:.....non déterminé
- f) point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:.....145-147°C/8mmHg
- g) point d'éclair;.....151°C
- h) taux d'évaporation:.....non applicable
- i) inflammabilité (solide, gaz):.....non déterminé
- j) limites supérieures/inférieures  
d'inflammabilité ou limites d'explosivité:.....non déterminé
- k) pression de vapeur: .....2,22x10<sup>-3</sup> mmHg
- l) densité de vapeur: .....non déterminé
- m) densité relative: .....0,880-0,882 (25°C)
- n) solubilité(s): .....de faible solubilité dans l'eau
- o) coefficient de partage: n-octanol/eau:.....>10000
- p) température d'auto-inflammabilité: .....non déterminé
- q) température de décomposition: .....non déterminé
- r) viscosité: .....5,0-5,5 c.s.
- s) propriétés explosives:.....non explosible
- t) propriétés comburantes:.....non comburant

#### 9.2 Autres informations

None

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucun.

## Fiche de données de sécurité

Règlement n° 1907/2006/CE

Version 1

Date d'impression: 29.01.2016

<b>Produit:</b>	<b>Isonet LA PLUS</b>
-----------------	-----------------------

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir la section 7.

### 10.5 Matières incompatibles

Acides forts, oxydants puissant, bases fortes.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Acétate de (7E,9Z)-dodéca-7,9-diényle, acétate de (Z)-9-dodécényle

DL <sub>50</sub> rat (par voie orale)	>5000 mg/kg bw
DL <sub>50</sub> rat (par voie cutanée)	>2000 mg/kg bw
CL <sub>50</sub> rat (par inhalation)	>5,29 mg/L
Irritation de la peau	Irritant, R38
Irritation des yeux	Non irritant
Sensibilisation de la peau	Non sensibilisant

Cancérogénicité: Pas de données requises.

Mutagénicité des cellules germinales: Pas de données requises.

Toxicité pour la reproduction: Pas de données requises.

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

55774-32-8 (E,Z)-7,9-Dodecadienyl acetate

Poisson	6,35 mg/L
Invertébrés aquatiques	0,38 mg/L
Plantes aquatique(s)	0,45 mg/L (EbC50)

16974-11-1 (Z)-9-Dodecenyl acetate

Poisson	6,35 mg/L
Invertébrés aquatiques	1,1 mg/L
Plantes aquatique(s)	0,3 mg/L (EbC50), 1.3 mg/L (ErC50)

## Fiche de données de sécurité

Règlement n° 1907/2006/CE

Version 1

Date d'impression: 29.01.2016

<b>Produit:</b>	<b>Isonet LA PLUS</b>
-----------------	-----------------------

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données requises.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT ou au critère vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucun.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU

UN3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient ACÉTATE DE (Z)-DODEC-9-ÉNYLE).

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

9, EHSM

### 14.4 Groupe d'emballage

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Qui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnel: E

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non évalué.

## Fiche de données de sécurité

Règlement n° 1907/2006/CE

Version 1

Date d'impression: 29.01.2016

**Produit: Isonet LA PLUS**

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique(s) des ICPE (France) - (Fabrication et/ou Emploi et/ou Stockage): 1432, 1433, 1173 L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.'

#### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, mentions de danger, Conseil de Prudence dans les sections 2 – 15.

#### Mention de Prudence

H315: Provoque une irritation cutanée.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

#### Conseil de Prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains et toute autre zone exposée soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

#### Reg. n. 1272/2008

H315 Provoque une irritation cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.